500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT







TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE Convention particulière d'appui financier







#Votreenergie



Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français, représenté par son Président, Marc GIROUD, ci-après désigné « le PNR du Vexin »

Les communes ci-après, en tant que bénéficiaires d'une part de l'appui financier :

- Avernes
- Butry-sur-Oise
- Chars
- Evecquemont
- Fontenay-Saint-Père
- Jambville
- Longuesse
- Marines
- Oinville-sur-Montcient
- Parmain
- Tessancourt-sur-Aubette
- Vaux-sur-Seine
- Vétheuil

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu l'article 20-II de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations, et la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016.

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015,

Vu le courrier du 5 novembre 2014 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, du président de l'ADEME et du président du Conseil régional d'Île-de-France,



















Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le PNR du Vexin a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le PNR du Vexin et les bénéficiaires ainsi que leurs engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 700 000 euros. Le contenu de la présente convention pourra être modifié par avenant.

Le versement de la subvention sera réalisé conformément au décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement :

- une avance de 5 % de la subvention sera versée, sans demande particulière, dès l'enregistrement de la convention par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versée sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par le bénéficiaire ;
- un versement intermédiaire (acompte) pourra être réalisé, sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, à la demande du bénéficiaire, et sur présentation par celui-ci d'un état de factures acquittées et d'une notice d'avancement physique de l'opération dont il s'agit.



















Lorsque l'opération cofinancée par l'ESTE dans le cadre de la présente convention ne relève pas du décret de 1999 susmentionné, le versement de la subvention suivra les modalités suivantes :

- un acompte de 40 % sera versé, sans demande particulière, dès l'enregistrement de la convention par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versé sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par le bénéficiaire.

Article 3 - Engagements du PNR du Vexin et des bénéficiaires

Dans le cadre du projet, le PNR du Vexin et les bénéficiaires s'engagent à :

- a) Mettre en place sur leurs territoires les actions spécifiques figurant en annexes 1 et 2.
- b) Désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire.
- c) Mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- d) Transmettre au Préfet de Région (DRIEE) :
 - Les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public.
 - Tout document nécessaire aux engagements et versements.
 - Le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

- e) Participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.
- f) faire état du concours du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte ;
- g) faire connaître le soutien du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte, lors des actions de relations avec la presse (dossier, communiqué de presse, conférences de presse, etc.), en étroite concertation avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer;
- h) apposer sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». La taille du logo devra être à minima proportionnelle à la part du financement issu du Fonds de financement de la transition énergétique dans le plan de financement global de l'action. L'apposition du logo devra être adaptée à la nature de l'opération (voir les exemples de bonnes pratiques d'utilisation du logo sur le site http://www.tepcv.developpement-durable.qouv.fr/ rubrique communication);
- i) inviter la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le représentant de l'Etat dans le département, à toute manifestation relative à l'inauguration ou la valorisation de l'action subventionnée;



















Article 4 - Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.



















Le Président du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel du Vexin Français

Marc GIROUD>

Le Maire d'Avernes

Daniel BAILLEUX

Le Maire de Chars

La Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Ségolène ROYAL

Le Maire de Butry-sur-Oise

Darliel DESFOUX

Le Maire d'Evecquemont

Ghislaine SENEE

Le Maire de Fontenay-Saint-Père

Danielle ROUX

Thierry JOREL

Le Maire de Jambville



















Le Maire de Longuesse

Norbert LALLOYER

Le Maire de Oinville-sur-Montcient

Le Maire de Marines



Le Maire de Parmain

Roland GUICHARD

Le Maire de Tessancourt-sur-Aubette

Stéphane JEANNE

Le Maire de Vaux-sur-Seine

G. Farrou

Paulette FAVROU

Julien CRESPO

Le Maire de Vétheuil

Dominique HERPIN-POULENAT

En présence de la Caisse des dépôts et consignations

En présence de l'ADEME



















Annexe 1:

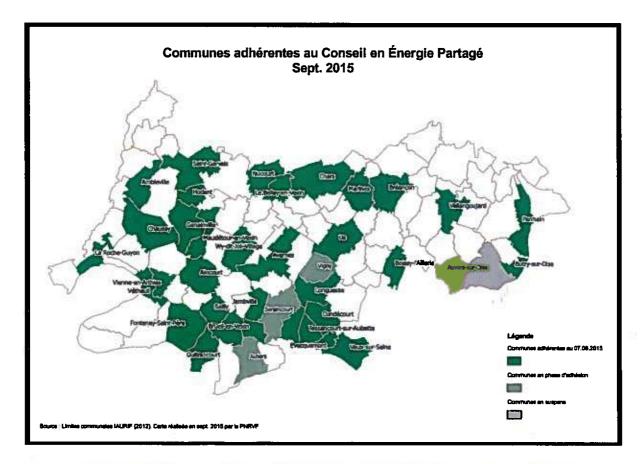
Projet du Parc naturel régional du Vexin français

Dans le cadre de la Charte du Parc naturel régional du Vexin français approuvée en 2008 et de son Plan Climat Énergie Territorial (PCET) volontaire adopté le 9 novembre 2015, le Vexin français conduit de nombreuses actions visant à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire.

Ces actions, organisées en six axes thématiques (Urbanisme, Aménagement et patrimoine bâti, Energies renouvelables, Agriculture et alimentation, Activités économiques et consommation, Mobilité) sont mises en œuvre par le Parc et les collectivités adhérentes au premier rang desquelles figurent les communes.

Dans le cadre de son Plan Climat, spécifiquement pour l'action 5, « Poursuivre l'accompagnement des communes et EPCI dans leurs actions d'économies d'énergie », le Parc naturel régional du Vexin français a mis en place le programme de conseil en énergie partagé (CEP). Le CEP permet de mutualiser les compétences d'un conseiller en énergie sur plusieurs communes de moins de 10 000 habitants. Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) propose, sur une durée de trois ans l'établissement d'un bilan énergétique du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, consommation d'eau et flotte de véhicules) ainsi qu'un conseil personnalisé aux communes pour leur permettre de maîtriser leur consommation et de faire des choix pertinents en matière d'énergie sur leur patrimoine.

Aujourd'hui, au Parc, 36 communes adhèrent à ce dispositif.





















100

Pour le Parc, le Conseil en Energie Partagé est une étape essentielle vers les travaux de rénovation énergétique du bâti communal en priorité mais aussi de l'éclairage public. Il permet aux communes de définir leurs priorités et les aide à mettre en œuvre les travaux appropriés. Dans la phase actuelle de la transition énergétique locale, la réalisation à brève échéance d'un certain nombre d'actions est déterminante, au plan économique, pour les économies d'énergie et de CO₂, mais aussi au plan symbolique pour l'exemplarité des communes.

Les actions présentées à la suite de cette annexe sont réalisables à court terme par les communes qui les mettent en place, sous réserve de l'optimisation des cofinancements sur le territoire, notamment grâce au CEP. Elles ont été sélectionnées par le Parc après appel à manifestation d'intérêt auprès des 36 communes adhérentes au CEP. Au regard des propositions des communes et de leurs conseillers CEP, le Parc a privilégié trois axes d'intervention prioritaires afin de maximiser « l'effet levier » et « démonstrateur » de la subvention proposée au titre du TEPCV :

- des actions d'isolation de l'enveloppe des bâtiments présentant le meilleur ratio coût/efficacité, et donc en priorité des actions d'isolation des toitures desdits bâtiments;
- des changements de systèmes de chauffage vers une énergie renouvelable (chauffages au bois en l'occurrence, à chaque fois couplés à des actions d'amélioration de l'enveloppe et de la gestion du système);
- des rénovations massives du parc d'éclairage public avec abaissement significatif des consommations par l'usage de LEDs et une gestion resserrée des durées et des intensités d'éclairement.

Afin de procéder à un partage optimal du fond entre ses communes, le parc a fixé un taux de subvention TEPCV maximal de 65% du budget de l'action, dans la limite de 65 000€ de subvention. Les actions devront respecter les critères techniques des aides du Parc notamment en termes de résistance thermique des parois et d'usage d'éco-matériaux précisés à la page suivante.

Ces actions rejoignent également les autres actions du Parc et des communes en matière d'éducation à l'environnement et de mobilisation des acteurs, d'aménagement durable du territoire, ou encore de préservation de la biodiversité. Ainsi, le pôle Education à l'environnement propose une animation spécifique pour les communes en CEP. Cette animation permet aux écoles qui le souhaitent de sensibiliser les élèves et leurs enseignants aux consommations énergétiques du bâtiment qu'ils occupent afin de mieux comprendre ce qu'est l'énergie, d'où elle vient et quel est son impact sur l'environnement.

Les actions présentées pour chaque commune à la suite de cette annexe entrent dans le champ de la réduction des consommations d'énergie dans le bâtiment et l'espace public. Elles sont organisées en 3 thématiques principales :

- 1) favoriser la rénovation thermique des bâtiments communaux,
- 2) favoriser les systèmes de chauffage performants fonctionnant au bois ou à la biomasse,
- 3) favoriser un éclairage public performant.

Au total, ce sont 13 communes, sur 2 départements, qui vont pouvoir réaliser de façon concrète des projets impulsés par le Parc, sous maîtrise d'ouvrage communale et qui permettront de démontrer de façon opérationnelle aux autres communes du Parc et aux habitants que des solutions de réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public sont possibles.

Voici pour chacune des 13 communes les actions envisagées. L'ordre des actions tient compte uniquement du classement alphabétique du nom des communes.

















AMELIORATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS : CRITERES SUR LES ISOLANTS THERMIQUES

Dans la logique des diagnostics établis par le conseiller en énergie partagé (CEP), il s'agit pour le Parc d'aider les communes souhaitant mettre en œuvre des actions concrètes d'amélioration énergétique notamment sous forme de travaux d'isolation de l'enveloppe des bâtiments publics Sont éligibles :

- l'acquisition et la pose de matériaux d'isolation thermique biosourcés (laines de bois, chanvre, paille, etc ...) ou issus du recyclage (fibre textile, etc...) sur parois opaques avec des résistances thermiques minimales de R=8 m²K/W en toitures ou en rampants, R=4 m²K/W en façades et R=3 m².K/W en plancher bas;
- portes et fenêtres en bois avec Uw/Ud inférieur à 1,2W/m².K

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La prise en compte des principes du développement durable dans la construction publique peut se traduire par des interventions ponctuelles comme la mise en place de systèmes de chauffage à base d'énergies renouvelables.

Sont éligibles les coûts d'acquisition et d'installation de matériels visant à l'utilisation d'énergies renouvelables via l'installation de chaudières bois/biomasse dans les équipements communaux ou intercommunaux (chauffage, production d'énergie par cogénération).

AMELIORATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pendant plus de dix ans, le Parc a aidé les communes à s'équiper en mobilier d'éclairage public permettant de mettre en valeur le patrimoine bâti des bourgs et des villages. Dans le cadre de son Plan Climat-Énergie, le Parc a souhaité recentrer son action sur l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public et sur la réduction des pollutions lumineuses.

Sont éligibles les travaux liés à l'amélioration de l'éclairage public et d'ouvrages de mise en lumière des édifices sous réserve de l'emploi de lanterne à LED avec éclairage vers le bas et vitrage transparent.



















Annexe 2

Programme d'actions dans le cadre du projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »



Action n°1 pour la commune d'Avernes (95):

Intitulé de l'action :

Remplacement des chaudières alimentant les bâtiments communaux

Axe d'intervention:

Production d'énergies renouvelables et de récupération locales, en particulier dans les réseaux de chaleur,

Description de l'action :

Aujourd'hui, l'ensemble des bâtiments communaux est chauffé par 2 chaudières :

- Une chaudière au fioul (1978) pour l'école primaire, la mairie, la cantine et la salle polyvalente.
- Une chaudière propane (1980) pour l'école maternelle, la bibliothèque et la salle des fêtes.

Conformément aux critères techniques des aides du Parc, il est proposé :

- Le remplacement de la chaudière fioul par 2 chaudières bois granulés en cascade d'une puissance maximum de 120 kW.
- Le remplacement de la chaudière propane par 1 chaudière bois granulés d'une puissance maximum de 35 kW.
- Une amélioration du réseau de chaleur reliant les différents bâtiments afin de rendre indépendant celui des bâtiments et des logements et d'isoler les parties aériennes qui ne le sont pas (les parties enterrées étant correctement isolées).
- L'installation de dispositifs de régulation permettant d'individualiser les consommations.

NB: Les bâtiments feront également l'objet d'importants travaux d'amélioration dans le cadre d'un financement Région/Département (contrat rural).









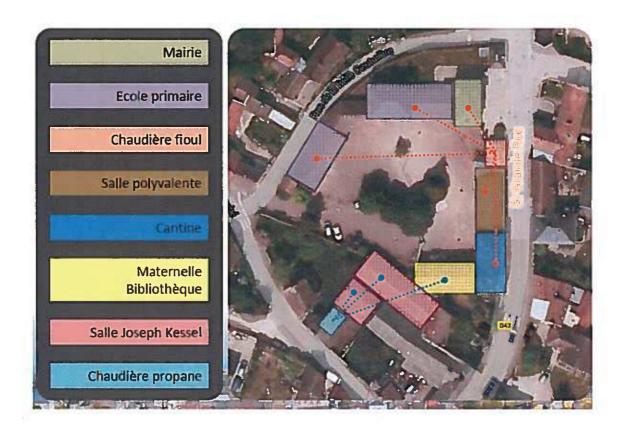


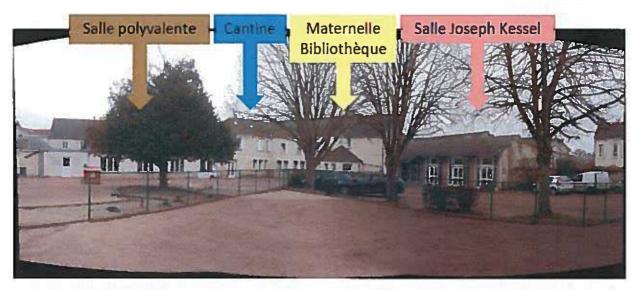
































Justification de l'action :

Les travaux ont été préconisés par le conseil indépendant du CEP développé en partenariat avec l'ADEME et porté par l'association SOLIHA sur le Val d'Oise. Le programme TEPCV apporte une accélération significative (les travaux auraient sans doute été réalisés plus tard), et un bouclage du plan de financement.

La consommation actuelle moyenne des chaudières est de 20 000 litres de fioul (soit 200 000 kWh) et 5 tonnes de propane (soit 65 000 kWh). Il s'agit de 2 énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre et coûteuses pour la commune.

Calendrier de réalisation : Programmé et budgété pour l'été 2016.

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs):

Animation par le conseiller CEP et l'équipe du Parc (architecte, urbaniste, animateur Plan-Climat, cellule animation scolaire), contribution du pôle éco-rénovation.

Effets attendus:

- Réduction des consommations de 25%, soit une consommation annuelle future estimée à 199 000 kWh, soit un peu plus de 40 tonnes de granulés. Soit une division annuelle par 2 du coût de fonctionnement.
- Maintien de l'emploi local (travaux réalisés par des entreprises locales et RGE, poste de conseiller CEP).
- Sensibilisation des usagers et gestionnaires.

Budget prévisionnel de l'action:

80 000 € HT, d'après estimation du maître d'œuvre. Le détail pour chaque poste n'est pas précisé car il s'agit d'une estimation donc assez imprécise à ce stade.

PLAN DE FINANCEMENT – Action 1			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
- Remplacement des chaudières - Amélioration de l'isolation du réseau de chaleur - Installation de dispositifs de régulation	80 000 €	Programme TEPCV (65%) Autofinancement	52 000 € 28 000 €
Total HT	80 000 €	Total HT Dont: Sous total programme TEPCV Autofinancement	80 000 € 52 000 € 28 000 €



















Action n°2 pour la commune de Butry-sur-Oise (95):

Intitulé de l'action :

Isolation des combles de l'ancienne école

Axe d'intervention:

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,

Description de l'action:

Afin de réaliser d'importantes économies d'énergie sur le chauffage il convient de renforcer l'isolation de la toiture en priorité.

Cela va se traduire par la création d'un faux plafond pour réduire le volume chauffé et par la pose d'un isolant thermique biosourcé ou issu du recyclage sur le plancher de ce faux plafond. Le tout en respectant une résistance thermique minimale R de 8 m²K/W, conformément aux critères techniques des aides du Parc.



Aujourd'hui, l'ancienne école de Butry-sur-Oise abrite 3 activités :

- Un traiteur,
- Un gymnase / dojo,
- Un logement de fonction.

Les 3 activités sont donc concernées par cette intervention.

Cette action, présentée au titre du TEPCV, s'inscrit dans un ensemble plus complet de travaux à venir (changement de fenêtres, remplacement de systèmes de chauffage).

Justification de l'action :

Au-delà de la vétusté du bâtiment (fenêtres anciennes, défauts d'étanchéité à l'air) et de l'absence d'isolation, la diversité des usages de ce bâtiment apporte un intérêt spécifique à sa rénovation. Il sera ainsi possible de comparer les effets de la rénovation sur la consommation énergétique des 3 activités : traiteur, gymnase et logement. De plus, la fréquence d'utilisation de ce bâtiment va croître dans les années à venir.













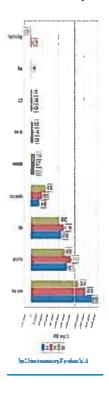






Le programme TEPCV apporte une accélération significative (les travaux auraient sans doute été réalisés plus tard), et un bouclage du plan de financement.

Les travaux ont été préconisés par le conseil indépendant du CEP développé en partenariat avec l'ADEME et porté par l'association SOLIHA sur le Val d'Oise.





La consommation actuelle moyenne annuelle est d'environ 3 500 kWh.

<u>Calendrier de réalisation</u>: 2016-2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs):

Animation par le conseiller CEP et l'équipe du Parc (architecte, urbaniste, animateur Plan-Climat, cellule animation scolaire), contribution du pôle éco-rénovation.

Effets attendus:

- Réduction par trois des consommations, soit une consommation estimée après travaux de 1 200 kWh/an, soit une réduction de 100 kéqCO₂/an et 160 € de dépenses en moins par an (première action d'une action plus globale qui sera réalisée par la suite).
- Maintien de l'emploi local (travaux réalisés par des entreprises locales et RGE, poste de conseiller CEP).
- Sensibilisation des usagers et gestionnaires.



















Budget prévisionnel de l'action :

31 300 € HT, d'après devis et estimation du conseiller CEP.

DEPENSES		RECETTES	·
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
isolation des combles sur l'ensemble du bâtiment	31 300 €	Programme TEPCV (65%) Autofinancement	20 345 € 10 955 €
Total HT	31 300 €	Total HT Dont: Sous total programme	31, 300 €
		TEPCV Autofinancement	10 955 €

















Action n°3 pour la commune de Chars (95):

Intitulé de l'action :

Amélioration globale de l'isolation du groupe scolaire

Axe d'intervention:

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,

Description de l'action:



Afin de réaliser d'importantes économies d'énergie sur le chauffage il convient de renforcer :

- L'isolation de la toiture
- L'isolation de la façade de la bibliothèque
- Le remplacement de la menuiserie aluminium du sas d'entrée.

Cela va se traduire, conformément aux critères techniques des aides du Parc, par :

- La création d'un faux plafond pour réduire le volume chauffé et par la pose d'un isolant thermique biosourcé ou issu du recyclage sur le plancher de ce faux plafond en respectant une résistance thermique minimale R de 8 m²K/W.
- La mise en place d'un isolant thermique biosourcé ou issu du recyclage sur la façade de la bibliothèque en respectant une résistance thermique minimale R de 4 m²K/W.
- La mise en place d'une menuiserie en bois avec un coefficient Ud inférieur à 1,2 W/m².K.

Justification de l'action:

Le groupe scolaire est le bâtiment le plus consommateur d'énergie de la commune, second lorsque la consommation d'énergie est rapportée au m², ce qui représente un coût annuel de plus de 30 000€ pour la commune.

Sur la période 2011/2013, ce bâtiment a consommé en moyenne 376 000 kWh.











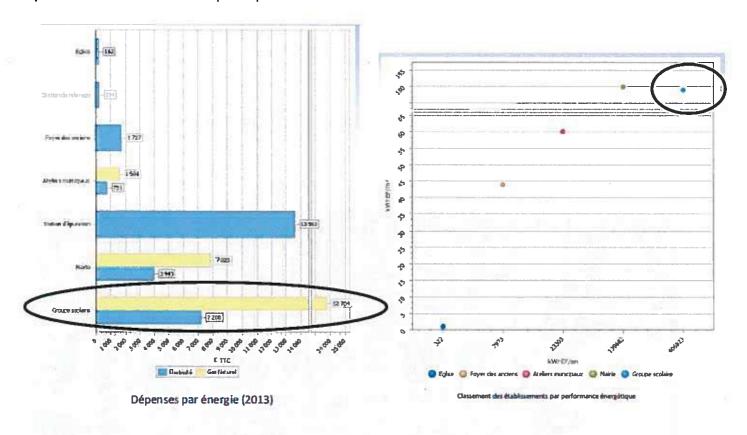








Dans le détail, les travaux ont été préconisés par le conseil indépendant du CEP développé en partenariat avec l'ADEME et porté par l'association SOLIHA sur le Val d'Oise.



Le programme TEPCV apporte une accélération significative (les travaux auraient sans doute été réalisés plus tard), et un bouclage du plan de financement.

Calendrier de réalisation :

2016-2018

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs):

Animation par le conseiller CEP et l'équipe du Parc (architecte, urbaniste, animateur Plan-Climat, cellule animation scolaire), contribution du pôle éco-rénovation.

Effets attendus:

- Réduction par deux des consommations, soit une économie de 188 000 kWh/an, 13 000
 €/ an et 43 tonnes éqCO₂/an.
- Maintien de l'emploi local (travaux réalisés par des entreprises locales et RGE, poste de conseiller CEP).
- Sensibilisation des usagers et gestionnaires.



















Budget prévisionnel de l'action :

77 000 € HT, d'après estimation du conseiller CEP et de l'architecte conseil du Parc. Le détail pour chaque poste n'est pas précisé car il s'agit d'une estimation donc assez imprécise à ce stade.

PLAN DE FINANCEMENT – Action 3			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Isolation des combles de l'école, de la façade de la bibliothèque et remplacement de la menuiserie du sas d'entrée	77 000 €	Programme TEPCV (65%) Autofinancement	50 050 € 26 950 €
Total HT	77 👊 €	Total HT Dont:	77 000 €
		Sous total programme TEPCV	50 050 €
		Autofinancement	26 950 €



















Action n°4 pour la commune d'Evecquemont (78):

Intitulé de l'action:

Amélioration de l'éclairage public

Axe d'intervention:

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,

Description de l'action:

Rénovation totale de l'éclairage public sur la commune d'Evecquemont : remplacement des 182 luminaires actuels par des luminaires type «LED» avec abaissement d'intensité, programmation horaire et diminution de l'abonnement EDF afin de :

- Réduire de manière significative, les consommations d'électricité de l'éclairage public
- Réduire de manière significative les coûts de l'éclairage public



Lanternes actuelles : ampoules aux vapeurs de mercure et vitrages opaques, lampes pendantes



Projet : lanterne à LEDs, vitrage transparent, éclairage vers le bas, modulation de puissance

Justification de l'action :

La consommation d'énergie moyenne des 7 dernières années du parc éclairage public d'Evecquemont représente 96 000 kWh/an. Les dépenses associées à cette consommation sont de 11 700 € par an selon le prix actuel du kWh. Cela représente 32 % sur la consommation totale d'énergie et plus d'un tiers des dépenses énergétiques de la commune.

Enfin, les émissions de CO₂ associées à cette consommation sont de 8 tonnes par an.











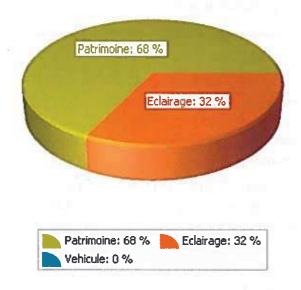




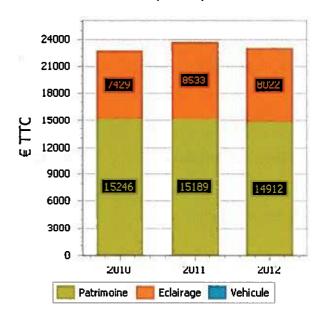




Répartition des consommations par secteur (2012)



Evolution des dépenses par secteur



Dans le cadre de la mise en œuvre du CEP, la commune d'Evecquemont a mis en œuvre de nombreuses actions permettant de réduire la consommation énergétique et les dépenses liées à son éclairage public (diminution de l'intensité de l'éclairage, meilleure adaptation des abonnements EDF à la consommation...).

Malgré une diminution des consommations d'énergie, les dépenses n'ont pas diminuées, le coût du kWh électrique ayant augmenté. Pour réduire les consommations liées à l'éclairage public de manière significative, il est désormais indispensable de rénover entièrement l'éclairage de la commune.

Le programme TEPCV apporte une accélération significative (les travaux auraient sans doute été réalisés plus tard), et un bouclage du plan de financement.

Calendrier de réalisation :

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs):

Animation par le conseiller CEP et l'équipe du Parc (architecte, urbaniste, animateur Plan-Climat, cellule animation scolaire), contribution du pôle éco-rénovation.

Effets attendus:

- Réduction des consommations énergétique de l'éclairage public de 80%, soit une économie de 76 800 kWh/an, 9 360 €/an et 6,4 téqCO₂/an.
- Maintien de l'emploi local (travaux réalisés par des entreprises locales, poste de conseiller CEP),
- Sensibilisation des usagers et gestionnaires.



















Budget prévisionnel de l'action:

Estimation de 108 781 € HT, d'après devis et estimation de maitre d'œuvre.

DEPENSES		RECETTES	
lature des dépenses N	Iontant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Rénovation de l'ensemble de 10 réclairage public	08 781 €	Programme TEPCV (44,5 %) Parc Naturel du Vexin Autofinancement	48 459 € 16 541 € 43 781 €
otal HT	08 781 €	Total HT	108 781 €

















Action n°5 pour la commune de Fontenay-Saint-Père (78) :

Intitulé de l'action :

Isolation de l'école primaire

Axe d'intervention:

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,

Description de l'action :

Amélioration énergétique de l'enveloppe de l'école primaire de Fontenay-Saint-Père prévoyant la pose d'un isolant thermique biosourcé ou issu du recyclage sur les rampants de la toiture. Le tout en respectant une résistance thermique minimale R de 8 m²K/W, conformément aux critères techniques des aides du Parc.

Justification de l'action :



La mairie-école primaire est le bâtiment le plus consommateur d'énergie sur la commune. Entre 2013 et 2014, il représente 61% de la consommation d'énergie des bâtiments de la commune. En 2014, la consommation annuelle de gaz est d'environ 100 000 kWh avec une dépense annuelle d'environ 6 300 €.

Ce bâtiment, construit en 1886, est composé de la partie mairie, centrale, et de deux parties écoles de part et d'autre de la première. Sa surface est de 553 m² (mairie 327 m² / école 226 m²) avec des murs en pierre sans isolation. Pour la toiture

de la partie mairie : le plancher des combles est isolé par 15 cm de polystyrène. La toiture de la partie école du bâtiment n'est pas isolée.

L'isolation thermique de la toiture de la partie école de ce bâtiment est donc prioritaire car la plus rentable et efficace.

Le programme TEPCV apporte une accélération significative (les travaux auraient sans doute été réalisés plus tard), et un bouclage du plan de financement.

Calendrier de réalisation :

2016-2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs):

Animation par le conseiller CEP et l'équipe du Parc (architecte, urbaniste, animateur Plan-Climat, cellule animation scolaire), contribution du pôle éco-rénovation.



















Effets attendus:

- Réduction des consommations énergétique pour le chauffage estimée à 10%, soit une économie, par an, de 10 000 kWh de gaz, de 630 € de dépenses et de 2,3 téqCO₂ pour les émissions de gaz à effet de serre.
- Maintien de l'emploi local (travaux réalisés par des entreprises locales et RGE, poste de conseiller CEP).
- Sensibilisation des usagers et gestionnaires.

Budget prévisionnel de l'action :

24 300 € HT d'après estimation du conseiller CEP et de l'architecte conseil du Parc.

PLAN DE FINANCEMENT – Action 5			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Isolation thermique de la toiture de la partie école de la Mairie-école		Programme TEPCV (65%) Autofinancement	15 795 € 8 505 €
Total HT	24 300 €.	Total HT Dont:	24 300 €
		Sous total programme TEPCV	15 795 €
		Autofinancement	8 505 €



















Action n°6 pour la commune de Jambville (78):

Intitulé de l'action :

Rénovation énergétique de la salle polyvalente

Axe d'intervention:

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,

Description de l'action:

Amélioration énergétique de la salle polyvalente de Jambville :

- Isolation de la toiture via la réalisation d'un faux plafond et la pose d'un isolant thermique biosourcé ou issu du recyclage sur le plancher de celui-ci en respectant une résistance thermique minimale R de 8 m²K/W, conformément aux critères techniques des aides du Parc.
- Rénovation de l'éclairage de la grande salle par un éclairage de type LED.
- Modernisation de la programmation de chauffage.

Justification de l'action :

Ce bâtiment de 398 m², a été construit en 2001. Il s'agit d'une construction en parpaing globalement très peu isolée. Elle est en deux parties. Une salle des fêtes de plain-pied et un espace bibliothèque à l'étage au-dessus des sanitaires et de la cuisine de la salle des fêtes.



En moyenne, sur les 3 dernières années, la consommation moyenne d'énergie de la salle polyvalente est de 52 453 kWh/an. Elle est due principalement au chauffage de la salle des fêtes.

Les dépenses associées à cette consommation sont de 6 964 € et les émissions de CO₂ de 11,6 tonnes.

Le programme TEPCV apporte une accélération significative (les travaux auraient sans doute été réalisés plus tard), et un bouclage du plan de financement.









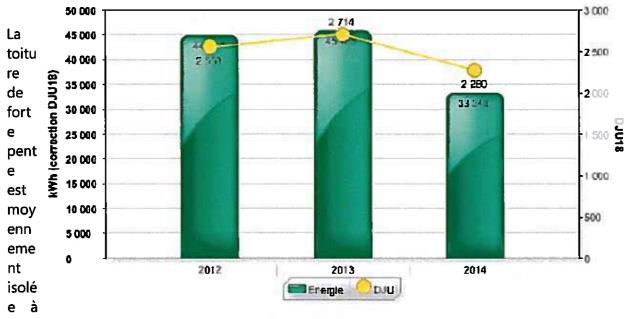






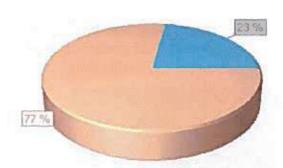






l'origine : inférieur à 20 cm en laine de verre sous rampants.

REPARTITION DES CONSOMMATIONS EN 2014





L'essentiel des consommations du bâtiment sons liés au gaz donc au chauffage du bâtiment. Les préconisations seront donc centrées sur l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment par de l'isolation thermique.

A l'origine, la grande salle était essentiellement utilisée le week-end. Son utilisation aujourd'hui occupe de nombreuses plages horaires et ce durant toute la semaine. Ces nouvelles utilisations obligent à chauffer la salle en permanence, à installer un système de gestion adapté pour le chauffage et rend nécessaire le remplacement de son éclairage.





Calendrier de réalisation: 2016-2018



















Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Animation par le conseiller CEP et l'équipe du Parc (architecte, urbaniste, animateur Plan-Climat, cellule animation scolaire), contribution du pôle éco-rénovation.

Effets attendus:

- Gain énergétique estimé de 30 %, soit une économie, par an, de 15 736 kWh, de 2 090 € de dépenses et de 3,5 téqCO₂ pour les émissions de gaz à effet de serre.
- Maintien de l'emploi local (travaux réalisés par des entreprises locales et RGE, poste de conseiller CEP).
- Sensibilisation des usagers et gestionnaires.

Budget prévisionnel de l'action :

40 212 € HT, d'après estimation du maître d'œuvre. Le détail pour chaque poste n'est pas précisé car il s'agit d'une estimation donc assez imprécise à ce stade.

PLAN DE FINANCEMENT – Action 6			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
- Création d'un faux plafond et pose d'isolant sur le plancher de ce faux-plafond - Rénovation de l'éclairage		Programme TEPCV (48,2%) Parc Naturel du Vexin Français Autofinancement	19 394 € 6 744 € 14 074 €
-Modernisation de la programmation de chauffage			
Total HT	40 212 €	Total HT	40 212 €



















Action n°7 pour la commune de Longuesse (95):

Intitulé de l'action:

Installation d'une chaudière bois/biomasse pour l'école et la mairie

Axe d'intervention:

Production d'énergies renouvelables et de récupération locales, en particulier dans les réseaux de chaleur,

Description de l'action :

- Remplacement des 2 chaudières fioul alimentant l'école et la mairie par 1 ou plusieurs chaudières bois performantes.
- Création d'un réseau de chaleur alimentant les 2 bâtiments avec mise en place d'une régulation de chauffe différenciée.

Justification de l'action:



Les 2 chaudières actuelles sont anciennes, et consomment en moyenne 100 000 kWh par an et utilisent une énergie fossile et fortement émettrice de gaz à effet de serre.

Afin de diminuer les consommations d'énergie, le coût d'utilisation (entretien et combustible) et enfin l'impact environnemental, la solution du bois énergie a été privilégiée. La commune étudie actuellement la possibilité d'installer une chaudière biomasse de 65 kW polyvalente, permettant de valoriser des déchets végétaux d'une entreprise paysagiste ainsi que d'une

production de miscanthus à proximité.

Les travaux ont été préconisés par le conseil indépendant du CEP développé en partenariat avec l'ADEME et porté par l'association SOLIHA sur le Val d'Oise.

Le programme TEPCV apporte une accélération significative (les travaux auraient sans doute été réalisés plus tard), et un bouclage du plan de financement.

Calendrier de réalisation :

2016-2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs):

Animation par le conseiller CEP et l'équipe du Parc (architecte, urbaniste, animateur Plan-Climat, cellule animation scolaire), contribution du pôle éco-rénovation.



















Effets attendus:

- Réduction des consommations de 25%, soit une consommation annuelle future estimée à 75 000 kWh, soit un peu plus de 15 tonnes de granulés. Soit pratiquement 3 000 € de moins en coût de fonctionnement.
- Maintien de l'emploi local (travaux réalisés par des entreprises locales et RGE, poste de conseiller CEP).
- Sensibilisation des usagers et gestionnaires.

Budget prévisionnel de l'action :

67 000 € HT, d'après estimation du conseiller CEP. Le détail pour chaque poste n'est pas précisé car il s'agit d'une estimation donc assez imprécise à ce stade.

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Remplacement des chaudières et création d'un réseau de chauffage	67 000 €	Programme TEPCV (65%) Autofinancement	43 550 € 23 450 €
Total HT	67 0001€	Total HT Dont: Sous total programme TEPCV Autofinancement	67 000 € 43 350 € 23 450 €



















Action n°8 pour la commune de Marines (95):

Intitulé de l'action :

Amélioration thermique du gymnase Jean Moulin

Axe d'intervention:

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,

Description de l'action :

Isolation de la toiture d'un gymnase de la commune de Marines et mise en place d'une régulation permettant d'optimiser les consommations énergétiques au regard des usages variés de cet équipement.

Une étude spécifique (structure) devra être réalisée pour définir le mode d'isolation adapté (Sarking ou en sous-face). Dans tous les cas, conformément aux critères techniques des aides du Parc, il s'agira d'un isolant thermique biosourcé ou issu du recyclage respectant une résistance thermique minimale R de 8 m²K/W.

Justification de l'action :











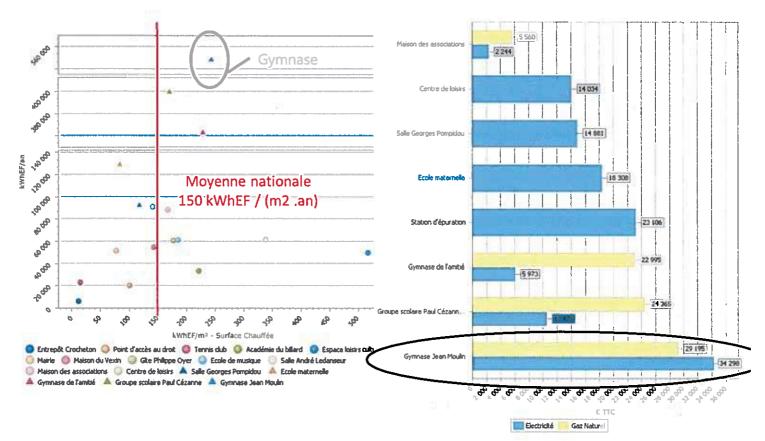












Le gymnase Jean Moulin est l'un des bâtiments les plus consommateurs d'énergie de la commune, notamment lorsque la consommation est rapportée au m², ce qui représente un coût pour la commune de près de 30 000€ par an.

En moyenne, sur la période 2011 à 2013, la consommation d'énergie annuelle du gymnase est de 498 000 kWh.

Dans le détail, les travaux ont été préconisés par le conseil indépendant du CEP développé en partenariat avec l'ADEME et porté par l'association SOLIHA sur le Val d'Oise.

Le programme TEPCV apporte une accélération significative (les travaux auraient sans doute été réalisés plus tard), et un bouclage du plan de financement.

Calendrier de réalisation :

2016-2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Animation par le conseiller CEP et l'équipe du Parc (architecte, urbaniste, animateur Plan-Climat, cellule animation scolaire), contribution du pôle éco-rénovation.



















Effets attendus:

- réduction par deux des consommations, soit une économie de 249 000 kWh / an, 15 000 € / an et 40 tonnes éqCO2 / an.
- maintien de l'emploi local (travaux réalisés par des entreprises locales et RGE, poste de conseiller CEP),
- sensibilisation des usagers et gestionnaires.

Budget prévisionnel de l'action :

Estimation de 113 500 € HT par les services techniques de la commune.

Le détail pour chaque poste n'est pas précisé car il s'agit d'une estimation donc assez imprécise à ce stade.

PLAN DE FINANCEMENT – Action 8		
DEPENSES		RECETTES
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du Montant (HT)
 Isolation toiture gymnase Installation d'une régulation Etude structure 	113 500 €	Programme TEPCV (57,27%) 65 000 € Autofinancement 48 500 €
Total HT	113:500 €	Total HT Dont: Sous total programme TEPCV Autofinancement 113 500 € 65 000 € 48 500 €



















Action n°9 pour la commune de Oinville-sur-Montcient (78):

Intitulé de l'action:

Amélioration énergétique de l'école

Axe d'intervention:

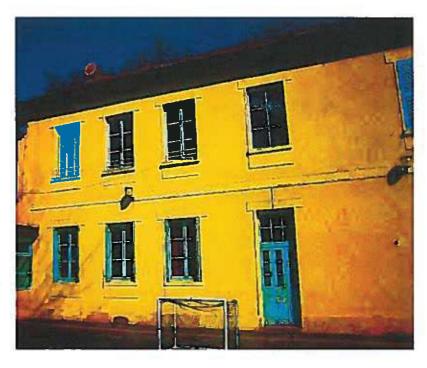
- Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,
- Production d'énergies renouvelables et de récupération locales, en particulier dans les réseaux de chaleur.

Description de l'action :

Amélioration énergétique de l'école :

- Isolation de la toiture via la réalisation d'un faux plafond et la pose d'un isolant thermique biosourcé ou issu du recyclage sur le plancher de celui-ci en respectant une résistance thermique minimale R de 8 m²K/W, conformément aux critères techniques des aides du Parc.
- Changement de la chaudière par une chaudière à bois (puissance en cours de détermination)

Justification de l'action :



L'école primaire est le bâtiment ayant le plus d'impact en termes de quantité d'énergie consommée (chauffage + électricité).

Il s'agit d'un bâtiment ancien, de près de 900 m² chauffé au fioul, et très peu rénové. Sa consommation de fioul représente quasiment 70 % de la consommation totale de fioul de la commune.













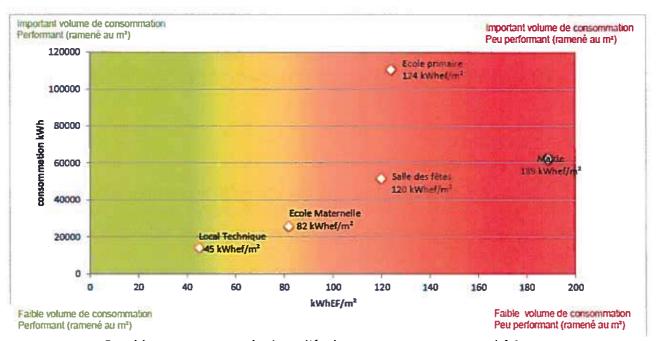






Il est donc nécessaire d'améliorer l'enveloppe du bâtiment, en priorité via la toiture ainsi qu'en remplaçant la chaudière au fioul, conformément aux préconisations du conseiller en énergie partagé.

Le programme TEPCV apporte une accélération significative (les travaux auraient sans doute été réalisés plus tard), et un bouclage du plan de financement.



Graphique permettant de situer l'école par rapport aux autres bâtiments

Sur les 6 dernières années, la consommation énergétique moyenne de l'école est de 95 310 kWh par an, soit 8 432 € de dépenses et 23,4 tonnes de CO₂.

Calendrier de réalisation :

2016-2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs):

Animation par le conseiller CEP et l'équipe du Parc (architecte, urbaniste, animateur Plan-Climat, cellule animation scolaire), contribution du pôle éco-rénovation.

Effets attendus:

- estimation d'un gain énergétique de 40 %, soit une économie, par an, de 38 124 kWh, de 3
 372 € de dépenses et de 9,4 téqCO₂ pour les émissions de gaz à effet de serre.
- maintien de l'emploi local (travaux réalisés par des entreprises locales et RGE, poste de conseiller CEP),
- sensibilisation des usagers et gestionnaires.



















Budget prévisionnel de l'action :

47 250 € HT, d'après estimation CEP et devis d'entreprises. Le détail pour chaque poste n'est pas précisé car il s'agit d'une estimation donc assez imprécise à ce stade.

PLAN DE FINANCEMENT – Action 9		
DEPENSES	RECETTES	
Nature des dépenses Montant (HT)	Nature et origine du Montant (HT)	
- Changement de chaudière de 47 250 € l'école - Pose de faux plafond dans les classes avec isolation au-dessus	Programme TEPCV (65%) Autofinancement 30 713 € 16 537 €	
Total HT 47 250 €	Total HT Dont: 47 250 €	
	Sous total programme TEPCV 30 713 € Autofinancement 16.537 €	



















Action n°10 pour la commune de Parmain (95):

Intitulé de l'action :

Amélioration de l'éclairage public

Axe d'intervention:

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,

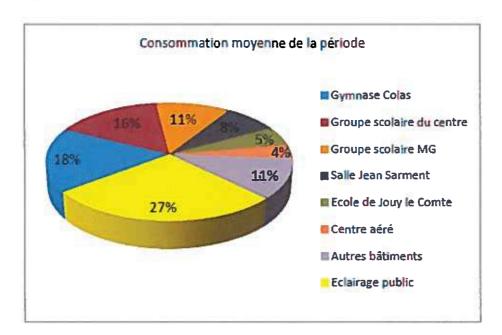
Description de l'action :

Rénovation de l'ensemble de l'éclairage public sur la commune de Parmain : remplacement des luminaires actuels par des luminaires type led sur 250 points lumineux afin de :

- Réduire de manière significative les consommations de la commune.
- Réduire de manière significative les coûts de l'éclairage public.
- Réduire l'abonnement EDF.

Justification de l'action:

L'éclairage public sur la commune de Parmain représente 27 % de la consommation totale d'énergie de la commune sur la période 2011 à 2013. La moyenne nationale étant de 18 % (enquête ADEME 2012).



En termes financiers, le poids est encore plus lourd puisque, pour l'éclairage public, la consommation a augmenté de 0,5 % entre 2011 et 2013 et les coûts ont augmenté de 32 %.



















Evolution des consommations et des dépenses d'éclairage public

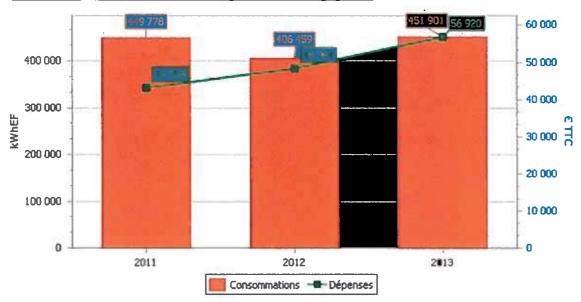


Figure 1 : Consommations d'énergie et dépenses

La commune souhaite donc réduire sa consommation énergétique pour l'éclairage public.

L'impact sur la pollution lumineuse est également un critère pris en compte.

Le programme TEPCV apporte une accélération significative (les travaux auraient sans doute été réalisés plus tard), et un bouclage du plan de financement.

<u>Calendrier de réalisation</u> : 2016

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Animation par le conseiller CEP et l'équipe du Parc (architecte, urbaniste, animateur Plan-Climat, cellule animation scolaire), contribution du pôle éco-rénovation.

Effets attendus:

- Réduction des consommations énergétique de 30%, soit une économie de 135 000 kWh / an, 17 000 €/an et 10 téqCO₂/an.
- Maintien de l'emploi local (travaux réalisés par des entreprises locales, poste de conseiller CEP).
- Sensibilisation des usagers et gestionnaires.



















Budget prévisionnel de l'action :

Estimation de 118 600 € HT par devis et maître d'œuvre.

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant (HT) 118 600 €	Nature et origine du Montant financement (HT)		
Rénovation de l'ensemble de l'éclairage public		Programme TEPCV (54,8%) 65 000 € Autofinancement 53 600 €		
Total HT	118 600 €	Total HT 118 600 Dont :		
		Sous total programme TEPCV 65 000 € 53 600 €		



















Action n°11 pour la commune de Tessancourt-sur-Aubette (78) :

Intitulé de l'action :

Amélioration énergétique de l'école

Axe d'intervention:

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,

Description de l'action:

Isolation de la toiture de l'école par la pose d'un isolant thermique biosourcé ou issu du recyclage sur le plancher des combles perdus en respectant une résistance thermique minimale R de 8 m²K/W, conformément aux critères techniques des aides du Parc.

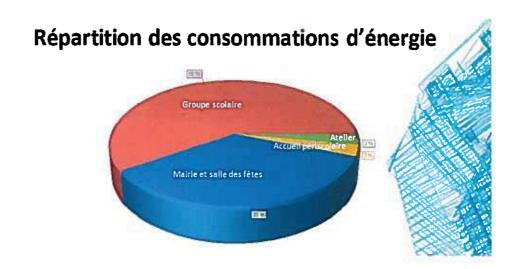
Justification de l'action :



L'école est le bâtiment le plus consommateur d'énergie sur la commune, représentant 60 % de la consommation d'énergie des bâtiments de la commune. La consommation moyenne annuelle de gaz entre 2010 et 2012 est de 170 000 kWh avec une dépense annuelle moyenne de quasiment 11 000 €.

Cette école est composée de plusieurs bâtiments, construit avant les années 70 pour l'école primaire et en 1989 pour l'école maternelle. La surface totale de l'ensemble est de 600 m² avec des murs

en parpaings et béton sans isolation et une toiture au niveau de la maternelle avec 15 cm de laine de verre de l'époque.















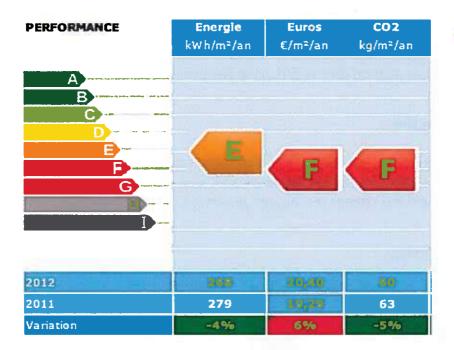






Conformément aux préconisations du CEP et afin de réaliser d'importantes économies de gaz, il convient de renforcer l'isolation thermique de la toiture. Ces travaux sont les plus rentables.

Le programme TEPCV apporte une accélération significative (les travaux auraient sans doute été réalisés plus tard), et un bouclage du plan de financement.



Calendrier de réalisation:

2016-2018

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Animation par le conseiller CEP et l'équipe du Parc (architecte, urbaniste, animateur Plan-Climat, cellule animation scolaire), contribution du pôle éco-rénovation.

Effets attendus:

- Réduction des consommations énergétique pour le chauffage d'environ 20%, soit une économie, par an, de 34 000 kWh de gaz, de 2 200 € de dépenses et de 7,4 téqCO₂ pour les émissions de gaz à effet de serre.
- Maintien de l'emploi local (travaux réalisés par des entreprises locales et RGE, poste de conseiller CEP).
- Sensibilisation des usagers et gestionnaires.

Budget prévisionnel de l'action:

44 250 € HT, d'après devis d'entreprises



















PLAN DE FINANCEMENT – A	ction 11				
DEPENSES		RECETTES			
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du Montant financement (HT)			
Isolation thermique de toiture du groupe scolaire	la 44 250 €	Programme TEPCV (65%) 28 763 € Autofinancement 15 487 €			
Total HT	44 250 €	Total HT 44 250 € Dont:			
		Sous total programme TEPCV 28 763 € Autofinancement 15 487 €			



















Action n°12 pour la commune de Vaux-sur-Seine (78) :

Intitulé de l'action :

Amélioration énergétique de la salle des sports

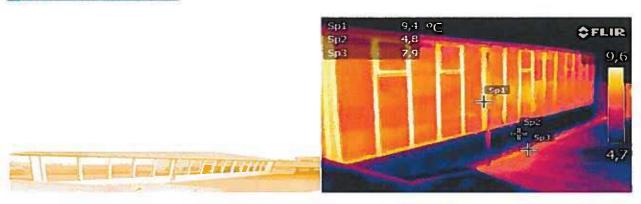
Axe d'intervention:

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,

Description de l'action :

Isolation en sarking de la couverture de 400m² de la salle des sports (COSEC) par la pose d'un isolant thermique biosourcé ou issu du recyclage sur les rampants de la toiture en respectant une résistance thermique minimale R de 8 m²K/W, conformément aux critères techniques des aides du Parc.

Justification de l'action :



Le COSEC est un bâtiment construit en 1991, de 476 m². Il est construit en parpaing avec des fenêtres en aluminium simple vitrage et une isolation faible sous rampants en toiture.

Par rapport aux autres bâtiments de la commune il fait partie des plus consommateurs en termes de quantité d'énergie et également par rapport à sa surface chauffée.









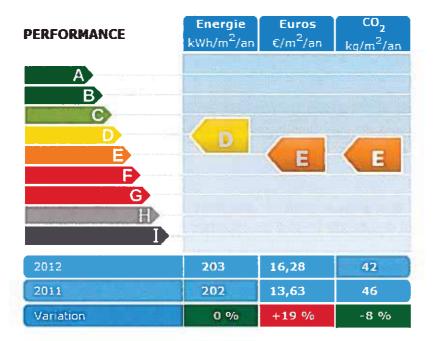












Conformément aux préconisations du CEP, afin de réaliser d'importantes économies d'énergie il convient de renforcer l'isolation du bâtiment, notamment de la toiture en priorité. Ces travaux sont inclus dans un programme de rénovation global du bâtiment.

En moyenne, sur les 7 dernières années, la consommation moyenne du COSEC est de 95 553 kWh par an, soit 6 446 € de dépenses de fonctionnement et 20,4 tonnes de CO₂

Répartition par établissement	Consommations (kWhEF)	Ratio kWh/m²	Dépenses (€ TTC)	Emissions de GES (kgéq CO2)
Espace Marcel Cuche (1600 m²)	265 567	166	24217	49913
Ecole Marie Curie (1340 m²)	188 274	141	14526	41987
Stade Martinière (840 m²)	140 647	167	11744	28680
Ecole maternelle (695 m²)	123 293	178	9629	26956
COSEC (476 m²)	96 636	204	7750	19855
Ancienne Mairie (430 m²)	87 877	205	7179	16691
Bibliothèque (360 m²)	77 117	215	6697	14038
Ecole des Filles (330 m²)	52 840	161	4127	11553
Centre de Loisirs (380 m²)	50 403	133	3345	11795
Ecole maternelle Extension (300 m²)	35 502	119	3116	5730
Aide aux devoirs (210 m²)	29 901	143	2306	6872
Services Techniques (484 m²)	27 371	57	2364	5223
Autres établissements (1084 m²)	64942	1	10 166	9057
Total	1 240370	1	107 166	248 350



















Le programme TEPCV apporte une accélération significative (les travaux auraient sans doute été réalisés plus tard), et un bouclage du plan de financement.

<u>Calendrier de réalisation</u> : 2016-2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs):

Animation par le conseiller CEP et l'équipe du Parc (architecte, urbaniste, animateur Plan-Climat, cellule animation scolaire), contribution du pôle éco-rénovation.

Effets attendus:

- Réduction des consommations énergétique pour le chauffage d'environ 30%, soit une économie, par an, de 28 666 kWh de gaz, de 1 934 € de dépenses et de 6,1 téqCO₂ pour les émissions de gaz à effet de serre.
- Maintien de l'emploi local (travaux réalisés par des entreprises locales et RGE, poste de conseiller CEP).
- Sensibilisation des usagers et gestionnaires.

Budget prévisionnel de l'action :

64 000 € HT, d'après estimation du conseiller CEP.

PLAN DE FINANCEMENT – Action 12					
DEPENSES		RECETTES			
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)		
Isolation thermique de la toiture du COSEC	64 000 €	Programme TEPCV (65%) Autofinancement	41 600 € 22 400 €		
Total HT	64 0000 €	Total HT Dont :	64 000 €		
		Sous total programme TEPCV Autofinancement	41 600 € 22 400 €		



















Action n°13 pour la commune de Vétheuil (95) :

Intitulé de l'action:

Amélioration énergétique de la mairie et de la cantine scolaire

Axe d'intervention:

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,

Description de l'action :

Isolation des combles de la mairie et des combles du logement au-dessus de la cantine. Dans les 2 cas cela se fera via la pose d'un isolant thermique biosourcé ou issu du recyclage sur le plancher des combles perdus en respectant une résistance thermique minimale R de 8 m²K/W, conformément aux critères techniques des aides du Parc.

Justification de l'action :



La mairie est un bâtiment de 361 m², construit en 1800 est très peu isolé. La cantine scolaire (114 m²), et le logement à l'étage, bien que de construction plus récente, présentent le même défaut d'isolation notamment des combles.

D'après le bilan CEP, la mairie est le bâtiment le moins performant de la commune d'un point de vue énergétique. L'isolation de ses combles est donc une action prioritaire, en complément d'un changement des portes et fenêtres (qui seront effectués hors du programme TEPCV) à la fois pour diminuer les consommations d'énergie et

pour améliorer le confort des personnes qui y travaillent.









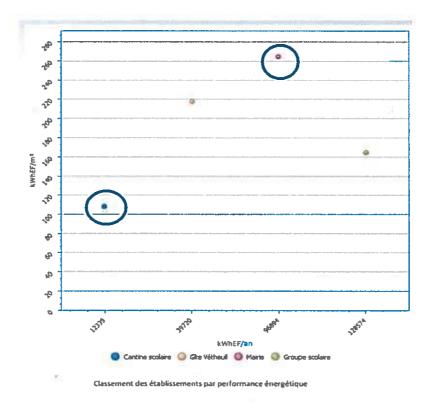












La cantine scolaire paraît moins consommatrice que la mairie dans le graphique ci-contre, mais cela s'explique en grande partie par la présence du logement qui occupe une partie de l'étage du bâtiment.

Les consommations du logement étant payées par le locataire, elles ne sont pas comptabilisées dans les dépenses énergétiques assumées par la commune. L'intervention sur ce bâtiment se révèle néanmoins très pertinente, notamment au niveau des combles perdus du logement situé au-dessus de celui-ci.

Sur la période 2011-2013, la mairie a consommé en moyenne 116 000 kWh/an. La cantine quant à elle a une consommation moyenne de 11 400 kWh. Ces 2 bâtiments cumulent ainsi une consommation moyenne de 127 400 kWh.

Le programme TEPCV apporte une accélération significative (les travaux auraient sans doute été réalisés plus tard), et un bouclage du plan de financement.

Calendrier de réalisation:

2016

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs):

Animation par le conseiller CEP et l'équipe du Parc (architecte, urbaniste, animateur Plan-Climat, cellule animation scolaire), contribution du pôle éco-rénovation.



















Effets attendus:

- réduction des consommations de 30%, soit une économie de 38 000 kWh / an et 5 teqCO2 / an.
- maintien de l'emploi local (travaux réalisés par des entreprises locales et RGE, poste de conseiller CEP),
- sensibilisation des usagers et gestionnaires.

Budget prévisionnel de l'action:

29 740 € HT, d'après estimation du conseiller CEP et devis.

PLAN DE FINANCEMENT – Action 13				
DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)	
Isolation des combles de la 2 mairie et des combles du logement au-dessus de la cantine	29 740 €	Programme TEPCV (65%) Autofinancement	19 331 € 10 409 €	
Total HT	29 740 €.	Total HT Dont :	29 740 €	
		Sous total programme TEPCV Autofinancement	19 331 € 10 409 €	



















Action n°14 pour le Parc naturel régional du Vexin français (95&78):

Intitulé de l'action :

Acquisition de deux véhicules électriques et bornes de recharge pour la maison du Parc.

Axe d'intervention:

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports.

Description de l'action :

Acquisition de deux véhicules électriques (type citadine ou petite routière) en remplacement de deux véhicules diesel de la flotte de véhicules du Parc naturel régional.

Justification de l'action :

Le Parc naturel régional du Vexin français dispose d'une flotte de 10 véhicules pour assurer les besoins de déplacement de son équipe technique (40 personnes). A part quelques véhicules spéciaux adaptés au transport de matériel dans les espaces naturels gérés par le Parc, l'essentiel est constitué de citadines servant principalement à des déplacements en journée sur le territoire du Parc ou alentours immédiats (rendez-vous, réunions). L'autonomie de véhicules électriques est donc parfaitement compatible avec ce type de déplacements en journée et pourrait idéalement remplacer 2 véhicules diesel âgés de plus de 10 ans.

Ces véhicules effectueront en moyenne 12 000 km par an, permettant d'éviter l'émission de près de 4 tonnes de CO2 par an.

Les bornes de recharge pourront également être utilisées par les visiteurs de la maison du Parc.

De plus le Parc s'est engagé dans son Plan Climat Energie Territorial à contracter ses achats d'électricité auprès d'un fournisseur garantissant la fourniture d'électricité renouvelable, qui sera donc mobilisée pour le rechargement de ces véhicules.



Le programme TEPCV apporte une accélération significative (ces acquisitions auraient sans doute été réalisées plus tard), et un bouclage du plan de financement.



















Calendrier de réalisation :

2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Promotion de l'action dans les outils de communication du Parc (journal du Parc, site internet, newsletters) et par la présence des véhicules sur le territoire.

Effets attendus:

- réduction des émissions de CO2 de 12 % par rapport à l'ensemble des véhicules du Parc (d'après les valeurs d'émissions du site bilans GES de l'Ademe)
- réduction de 60 % des émissions de CO2 en remplaçant 2 véhicules diesel par 2 électriques
- suppression des autres polluants atmosphériques
- sensibilisation des usagers et gestionnaires.

Budget prévisionnel de l'action :

40 000 €

PLAN DE FINANCEMENT – Action 14				
DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du Montant financement (HT)		
Acquisition de deux véhicules électriques Acquisition et installation de deux bornes de recharge standard		Programme TEPCV (80%) 32 000 € Autofinancement (Contrat de 8 000 € Parc)		
Total HT	40 000 €	Total HT 40 000 € Dont :		
		Sous total programme TEPCV 32 000 € 8 000 €		



















Action n°15 pour le Parc naturel régional du Vexin français (95&78):

Intitulé de l'action:

Acquisition de véhicules électriques et équipements pour expérimenter des « mobilités du dernier kilomètre » plus durables.

Axe d'intervention:

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports.

Description de l'action:

Acquisition de véhicules électriques (voitures et bornes, scooters et VAE ainsi que leurs équipements d'accueil et de sécurité) pour expérimenter les « mobilités du dernier kilomètre » (rabattements depuis les villages et les zones d'activités vers pôles-gares). Ces véhicules et équipements seront confiés à des partenaires du Parc, soit des collectivités (communes ou communautés de communes), soit à des associations (exemple : association des entreprises d'un parc d'activités économiques). Plusieurs sites sont pressentis : liaison ZAE des Portes du Vexin - Pontoise, liaison Marines – Chars, liaison Gaillon-sur-Montcient – collège de la Montcient, liaison entre les quartiers hauts de Juziers et Mézy-sur-Seine avec leurs gares (quartiers bas) ; liaison Evecquemont – gare de Vaux-sur-Seine, etc ...





Justification de l'action:

Dans le programme d'actions de son Plan Climat énergie territorial, le Parc naturel régional du Vexin français a identifié les « mobilités du dernier kilomètre » comme étant un levier important de réduction des besoins de déplacements auto-solistes. En effet, la topographie du Vexin impose souvent aux usagers de recourir à l'automobile pour l'ensemble de leur trajet domicile-travail (ou domicile-services) alors qu'ils pourraient utiliser les transports collectifs, mais auxquels il manque souvent la souplesse nécessaire pour assurer une desserte de proximité (distance arrêts de busdomicile, ou gare-zone d'activités dissuasive).

Le Parc a ainsi identifié sur son territoire plusieurs sites pouvant être équipés de véhicules (automobiles, scooters, vélos à assistance électrique selon le type de public visé, disposant ou non de permis de conduire) afin d'assurer une liaison souple et écologique entre domicile, lieu d'activité, de loisir ou d'études. Certains de ces sites devront en outre être équipés d'ouvrages de sécurisation et de recharge (consignes à vélos et scooters avec recharge intégrée, bornes de recharge notamment dans les gares ferroviaires et routières).



















Le programme TEPCV permet la réalisation de cette expérimentation (le financement de celle-ci est pour l'instant très incertain, surtout à court terme).

Calendrier de réalisation :

2017-2018 pour la mise en place et les dépenses, l'expérimentation étant envisagée sur 5 ans.

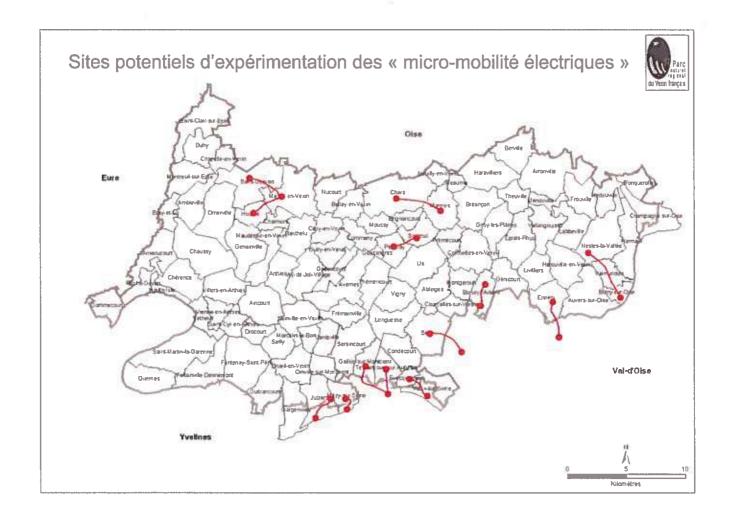
Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs):

Animation dans le cadre du dispositif « le Vexin sans mon auto » qui sera lancé en parallèle de l'acquisition et de l'installation (animation territoriale testée en 2015 en partenariat avec l'agglomération de Cergy-Pontoise).

Promotion de l'action dans les outils de communication du Parc (journal du Parc, site internet, newsletters) et par la présence des véhicules sur le territoire.

Effets attendus:

- réduction des émissions de CO2 de 50 à 90% selon le type de véhicule (voiture, ou VAE) par rapport à une solution de référence « déplacements en voiture »
- suppression des autres polluants atmosphériques
- sensibilisation des usagers et gestionnaires.





















Budget prévisionnel de l'action :

160 000 €

		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du Montant (HT)		
Acquisition de : 10 vélos à assistance 10 scooters électriques 2 voitures électriques 2 consignes à vélos/scooters 2 bornes de recharge standard	15 000 € 50 000 € 40 000 € 50 000 € 10 000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (Contrat de 32 000 € Parc)		
Total HT	160 000 €	Total HT 160 000 € Dont:		
		Sous total programme TEPCV Autofinancement 128 000 € 32 000 €		



















Action n°16 pour le Parc naturel régional du Vexin français (95&78):

Intitulé de l'action :

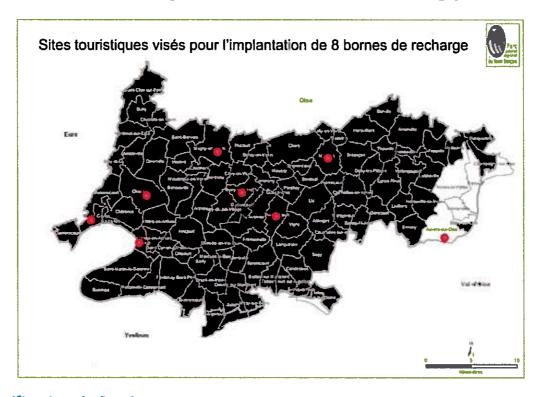
Acquisition et installation de bornes de rechargement électrique pour 8 sites touristiques.

Axe d'intervention:

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports.

Description de l'action :

L'action consiste à équiper 8 sites touristiques parmi les plus fréquentés et également répartis sur le territoire afin de permettre aux visiteurs utilisant des véhicules électriques de pouvoir accéder aisément à une borne de recharge rapide (selon les capacités du réseau électrique, sinon borne de recharge standard). Il s'agit notamment de pouvoir assurer une recharge au moins partielle le temps d'une visite ou d'une activité de loisir. Les sites pressentis sont : Le Château de La-Roche-Guyon, le Domaine de Villarceaux, le Musée de Guiry-en-Vexin, Auvers-sur-Oise (plusieurs sites possibles), Vétheuil, Marines (gîte communal), Parc Aventure Land à Magny-en-Vexin.



Justification de l'action:

Bien que proche de Paris (80km au point le plus éloigné) et de dimensions limitées (50km d'est en ouest, 30 du nord au sud), le Vexin français peut rebuter des visiteurs tentés par une excursion en voiture électrique. Aujourd'hui, il n'existe que deux bornes de recharge électrique à la marge de ce territoire qui compte 99 communes. L'objectif de cette action est de créer un signal fort en constituant un premier réseau de bornes de recharge facilement accessibles sur des sites publics (communes ou établissements publics) ou chez des prestataires touristiques partenaires du Parc, et donc ouvrables au public.



















Le programme TEPCV apporte une accélération significative (ces acquisitions auraient sans doute été réalisées plus tard), et un bouclage du plan de financement.

<u>Calendrier de réalisation</u> : 2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs):

Animation dans le cadre de la politique touristique du Parc, inscrite dans la « charte européenne du tourisme durable » :

- Axe 2 Accompagner les acteurs publics et privés à intégrer les principes du développement durable dans leurs activités
- Axe 3 Développer la pratique des activités de pleine nature et améliorer l'accessibilité du territoire pour tous les publics

Eudget prévisionnel de l'action : 50 000 €

PLAN DE FINANCEMENT – Action 16				
DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du Montant financement (HT)		
Acquisition et installation de 8 bornes de recharge électrique	50 000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (Contrat de Parc) 40 000 € 10 000 €		
Total HT	50 000 €	Total HT 50 000 € Dont:		
		Sous total programme TEPCV 40 000 € 10 000 €		



















Annexe 3

Tableau financier de synthèse

	Budget prévisionnel en €	Taux de financement TEPCV	Subvention en €
Action 1 : Avernes : Remplacement des chaudières alimentant les bâtiments communaux	80 000	65 %	52 000
Action 2 : Butry-sur-Oise : Isolation des combles de l'ancienne école	31 300	65%	20 345
Action 3 : Chars : Amélioration globale de l'isolation du groupe scolaire	77 000	65%	50 050
Action 4 : Evecquemont : Amélioration de l'éclairage public	108 781	44,5 %	48 459*
Action 5 : Fontenay-Saint-Père : Isolation de l'école primaire	24 300	65 %	15 795
Action 6 : Jambville : Rénovation énergétique de la salle polyvalente	40 212	48,2 %	19 394*
Action 7 : Longuesse : Installation d'une chaudière bois/biomasse pour l'école et la mairie	67 000	65 %	43 550
Action 8 : Marines : Amélioration thermique du gymnase Jean Moulin	113 500	57,27 %	65 000
Action 9 : Oinville-sur-Montcient : Amélioration énergétique de l'école	47 250	65 %	30 713
Action 10 : Parmain : Amélioration de l'éclairage public	118 600	54,8 %	65 000
Action 11 : Tessancourt-sur-Aubette : Amélioration énergétique de l'école	44250	65 %	28 763
Action 12 : Vaux-sur-Seine : Amélioration énergétique de la salle des sports	64 000	65 %	41 600
Action 13 : Vétheuil : Amélioration énergétique de la mairie et de la cantine scolaire	29 740	65 %	19 331



















55

Action 14 : PNR Vf : Acquisition de deux véhicules électriques pour la maison du Parc	40 000	80%	32 000
Action 15 : PNR Vf : Acquisition de véhicules électriques et équipements pour expérimenter des « mobilités du dernier kilomètre » plus durables	160 000	80%	128 000
Action 16 : PNR Vf : Acquisition et installation de bornes de rechargement électrique pour 8 sites touristiques	50 000	80%	40 000
TOTAUX	1 055 052		700 000

Afin de procéder à un partage optimal du fonds entre ses communes, le parc a fixé un taux de subvention TEPCV maximal de 65% du budget des actions au bénéfice des communes, dans la limite de 65 000€ de subvention par commune.

*Afin de ne pas dépasser l'enveloppe initialement fixée à 500 000 €, le PNR a décidé de financer le reliquat de subvention accordable à Evecquemont (à hauteur de 16 541 €) et à Jambville (à hauteur de 6 744 €).

Les actions 14, 15 et 16 étant conduites en maîtrise d'ouvrage du Parc (qui ne dispose pas de ressources propres contrairement aux communes), le taux retenu est le taux maximal de 80%. L'autofinancement du Parc de 20% de ces actions fera l'objet de crédits spécifiques au titre du Contrat de Parc.

















